

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/74

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2014.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : M. VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE -
BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET -
LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS*

Excusés : M. RIFFARD

M EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL

M. Marie-Christine RAMUS a été élu secrétaire.

Objet : Demande d'aide au Département de l'Ardèche, la région et à l'Etat pour le financement des travaux de voirie dans le cadre des dégâts d'orages des 04-05 et 14-15 novembre 2014.

Compte tenu des orages et des fortes précipitations des 04-05 novembre et des 14-15 novembre 2014 qui se sont abattus sur la Commune entraînant de nombreux dégâts, notamment sur la voirie communale et sur les berges de l'Escoutay.

VU les devis de réparation des chemins établis pour un montant total de 44 300,00 € HT soit 53 160,00 € TTC.

.../...

A V
2014/216

VU les devis de travaux à réaliser sur les berges de l'Escoutay

VU la facture de travaux urgents réalisés pour le rétablissement de la circulation dont le montant s'élève à 899.00 € HT soit 1 078.80 € TTC.

Soit un montant de dégâts estimé à 78 451.00 € HT soit 94 141.20 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE le Département de l'Ardèche au titre des travaux urgents de voirie ou tout autre fond, une subvention exceptionnelle pour financer ces travaux d'un montant de 15 690.20 €.

- SOLLICITE de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité en priorité ou tout autre enveloppe budgétaire (calamités publiques, DETR) le cas échéant, une subvention exceptionnelle de 31 380.40 €.

- SOLLICITE la région Rhône-Alpes une subvention exceptionnelle de 15 690€

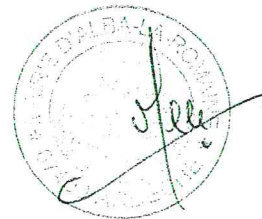
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant total des travaux : 78 451.00 € HT soit 94 141.20 € TTC
- Subvention de l'Etat (40 % du HT) soit 31 380.40 €
- Subvention du Département de l'Ardèche (20% du HT) soit 15 690.20 €
- Subvention de la région Rhône-Alpes (20% du HT) soit 15 690.20€
- Financement Communal : 31 380.40 €

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 décembre 2014.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 11 décembre 2014.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...